

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Nécrologie.

Société des Conférences. — Trois mois dans l'île de Corfou avec l'Armée Serbe, par M. Pauchard. — La Géologie des Mers, par M. Prat. Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Carmen.

VARIÉTÉS :

Une légende, par M. Robert Delys.

ÉCHOS & NOUVELLES

Dimanche matin a eu lieu l'inhumation de M. Louis Dagnino, Maître d'hôtel de S. A. S. le Prince.

Son Altesse Sérénissime avait daigné se faire représenter par le Capitaine de Serres de Mesplès et avait fait déposer une superbe couronne en fleurs naturelles.

La levée du corps s'est faite à la gare de Monaco, à 8 heures et quart. Le service funèbre a été célébré à la Cathédrale. Au cimetière, un discours a été prononcé par M. Garrus, Contrôleur de l'Enregistrement, au nom des anciens élèves du collège Saint-Charles.

Le deuil était conduit par M^{me} veuve Dagnino, entourée de la famille.

Un piquet de Carabiniers encadrait le corbillard couvert de fleurs magnifiques.

Aux premiers rangs de la nombreuse assistance on remarquait S. Exc. le Ministre d'État; M. le Secrétaire d'État; M. le Général, premier Aide de camp; M. le Maire de Monaco; M. le Vice-Président du Conseil National.

M. Pauchard, professeur d'histoire au Lycée de Monaco, a ouvert, lundi dernier, la série des conférences de l'après-midi devant un très nombreux auditoire, attiré par la réputation que le distingué professeur s'est acquise auprès des habitués des réunions du soir. L'attente du public n'a pas été déçue et des applaudissements nourris ont fréquemment interrompu la parole éloquente et chaleureuse du conférencier.

Au début de la séance, M. Labande, Président, a adressé un respectueux hommage à S. A. S. le Prince Souverain, à S. A. S. la Princesse Héritière et à S. A. S. le Prince Pierre qui daigne suivre avec un intérêt attentif l'activité de la Société. Il a félicité les auditeurs de leur assiduité et a présenté en quelques mots le conférencier qui fut au nombre des plus vaillants soldats de la grande guerre et mérita de donner son nom à une des tranchées du front français.

M. Pauchard, salué par les bravos de l'assistance, prend place à la tribune qu'il arpeute en parlant. Dans un langage extrêmement châtié et fleuri, il

retrace le voyage qui l'a conduit de France à Corfou. Puis il fait une pittoresque description de la baie de Corfou, de la ville et de ses environs. S'animant peu à peu, il peint, dans une forme plus familière, la détresse et l'héroïsme du roi et de l'armée serbe, abandonnant leur pays après des luites surhumaines contre un ennemi infiniment supérieur en nombre et en armement, traversant les montagnes glacées de l'Albanie et recueillis dans le plus affreux dénuement par les flottes alliées pour être transportés à Corfou.

Il conduit son auditoire à l'île de la mort où étaient relégués ceux de ces malheureux pour lesquels tout secours était devenu inutile. Puis il le fait assister à une fête de régiment, une *slava*, où des bardes improvisés chantent, à la façon des aèdes primitifs, les légendes guerrières et expriment l'idéalisme et les mâles et pudiques tendresses de l'âme serbe.

Le conférencier, qui les a longuement fréquentés et les a bien connus, a vanté le courage, la fidélité, la loyauté de ces admirables troupes que nous serions sûrs de retrouver auprès de nous si nous étions l'objet d'une nouvelle agression. Il a rappelé l'hostilité que les populations albanaises leur avaient montrée aux cruelles étapes de la route de l'exil, et a souligné la sagesse et la modération avec lesquelles ce peuple si exceptionnellement endurant et brave, a su sacrifier à la paix du monde ses ressentiments et ses ambitions personnels.

D'intéressantes projections ont illustré cette belle conférence qui a brillamment inauguré la saison 1926-1927.

En dépit d'un temps des plus défavorables, un public assez nombreux s'est rendu, mercredi dernier, à la conférence sur la « Géologie des Mers », de M. Prat, Surveillant général et Professeur au Lycée de Monaco.

Après avoir esquissé diverses hypothèses sur l'origine des océans, le conférencier fait connaître la répartition des terres et des mers, leur volume, leur altitude et leur profondeur.

L'examen de la carte bathymétrique, dressée par S. A. S. le Prince Albert 1^{er} de Monaco, avec ses courbes et ses aires isobathes, a vivement intéressé. Mais la partie la plus instructive a été l'étude du sol sous-marin et sa comparaison avec les sédiments géologiques anciens, qui forment aujourd'hui les continents émergés.

Les théories sur les géosynclinaux et les aires continentales, très difficiles à faire saisir, ont été présentées avec une vive clarté; aussi le conférencier s'est servi très heureusement de croquis au tableau noir, exécutés séance tenante.

Il a terminé sur un aperçu du visage de notre planète, aux différentes époques carbonifère, jurassique, miocène, pléistocène, et par une hypothèse sur l'avenir des océans.

De très bons clichés et un excellent film sur la mer ont agréablement complété cette très instructive conférence.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences du 30 novembre et 4 décembre 1926, a prononcé les jugements suivants :

P. H.-L.-J., sans profession connue, né le 12 mars 1897, à Aberystivith (Angleterre), ayant résidé à Monte-Carlo, puis à Bayonne, actuellement sans domicile ni résidence connus. — Emission frauduleuse de chèque sans provision : Sur opposition au jugement du 30 juillet 1926, qui l'avait condamné par défaut à deux ans de prison et 50 francs d'amende. Jugement maintenu (par défaut).

D. J., cocher, né le 12 octobre 1882, à San Damiano d'Asti, province d'Alexandrie (Italie), demeurant à Beausoleil. — Coups et blessures volontaires, 16 francs d'amende.

1^o V. A.-F.-J., sacristain, né le 20 septembre 1884, à Florence (Italie), demeurant à Monaco. — Coups et blessures volontaires et réciproques : 25 francs d'amende (avec sursis).

2^o M. J., gardien de nuit, né le 25 novembre 1875, à Livourne (Italie), demeurant à Monaco. — Coups et blessures volontaires et réciproques : 25 francs d'amende (avec sursis).

P. L.-A., garagiste, né le 25 avril 1892, à Saint-Lubin-de-la-Haye (Eure-et-Loir), demeurant à Monaco. — Exercice illicite de la profession de logeur : 50 francs d'amende, fermeture de la partie non autorisée du garni.

1^o C. L., chauffeur d'automobile, né le 4 avril 1899, à Saint-Lattier (Isère), sans domicile fixe. — Tentative d'évasion par bris de prison : six mois de prison.

2^o H. L., dite M., épouse D., couturière, née le 6 avril 1894, à Saint-Porchaire (Charente-Inférieure), sans domicile fixe. — Complicité : quatre mois de prison.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

Carmen.

Quand le génie s'est emparé d'un sujet et a marqué de traits ineffaçables un personnage, il n'y a plus à chercher à se mesurer à nouveau avec ce sujet, à tenter de modifier la physionomie de ce personnage. Sujet et personnage sont pour ainsi dire immuables. On ne les comprend, on ne les voit plus que tels qu'ils sont sortis des définitives souverainetés de l'inspiration. Leur grandeur les met à l'abri des entreprises du simple talent, voire des atteintes de l'audacieux et orgueilleux savoir-faire.

Comment se figurer, par exemple, Achille et Ulysse, Prométhée et Oreste, Œdipe et Antigone, Hamlet et Othello, Rodrigue et Polyeucte, Phèdre et Joad, Alceste et Tartuffe, Figaro et Chérubin, Léonore, Don Juan et Suzanne, Armide et Iphigénie, Agathe et Rezzia, Guillaume Tell et Rosine, Tristan et Siegfried, Isolde et Brunnhilde, autres que ne les ont voulus et fixés à jamais Homère, Eschyle, Sophocle, Shakespeare, Corneille, Racine, Molière, Beaumarchais, Beethoven, Mozart, Gluck, Weber, Rossini, Wagner ? Les réalisations suprêmes contiennent de l'éternel. C'est ce qui assure leur immortalité.

Carmen, que le jeune génie de Bizet toucha de son

VARIÉTÉS

Une Légende

ailé, ne peut guère se séparer des notes supérieurement colorées et magnifiquement humaines qui l'illustrent. Ravir à la brûlante fille d'Espagne les vêtements mélodiques, les atours harmoniques et les parures instrumentales dont l'enrichit le maître français ne peut que lui causer un sensible et sérieux dommage. La musique fait tellement corps avec le personnage que, dès qu'est prononcé, maintenant, le nom de Carmen, immédiatement, se mettent à chanter dans toutes les mémoires, montent à toutes les lèvres, les motifs les plus admirés de la partition populaire et aimée. Grâce à Bizet, Carmen a reçu la grande investiture de l'art. Elle n'est plus un être particulier ; elle s'élève aux sommités du type. Chose rare, s'il en fût, dans la création musicale.

Ceci dit, pourquoi dissimuler l'étonnement et l'effroi qui s'emparèrent de pas mal de gens, lorsque se répandit le bruit qu'un *Film*, inspiré de la célèbre nouvelle de Mérimée, — dans laquelle Meilhac et Halévy puisèrent quelques-uns des éléments constitutifs de l'intrigue du livret de leur *Carmen* — allait surgir à l'écran, agrémenté d'une musique de la façon de M. Ernesto Halffter Escriche ? La témérité semblait extrême, bien qu'en réalité nul ne soit en droit d'interdire à un compositeur d'épandre les magies de son inspiration sur un sujet déjà traité et qu'il estime lui convenir. La question est de faire mieux que le devancier. Voilà tout. Et puis, il est toujours beau de poursuivre une haute aventure. Pourtant, après Bizet, s'attaquer à Carmen ?

En réfléchissant, la surprise première s'atténue, surtout si l'on veut bien considérer qu'entre une action muette, confinée dans le geste et les jeux de physionomie, et une action traduisant, à l'aide des multiples ressources verbales, toute la gamme des sentiments humains, la différence n'est point mince. Inutile donc d'insister sur les faibles liens de parenté existant entre la musique écrite pour un *Film* et la musique d'un *drame lyrique*.

Constatons-le, car c'est la vérité, le *Film* qui nous occupe, est des mieux venus, fort habilement établi et présenté ; pas un instant l'intérêt n'y languit. La trame suit fidèlement l'intrigue développée dans la *Nouvelle*, ne laissant dans l'ombre nul détail caractéristique de l'action initiale. Elle met en intense relief les curiosités de mœurs des habitants des villages perdus dans les Sierras et, aussi, le pittoresque de l'existence si mouvementée des contrebandiers, toujours traqués, ne dormant que d'un œil, bataillant, caracolant, jouant du couteau et dépensant dans une vie, faite de liberté et de hasard, d'incalculables trésors de sang-froid, de résolution et de courage ; enfin elle fournit un tableau d'une brutalité inouïe de ces amours violentes, extrêmes et bizarres, nouées à l'aventure, empoisonnées par la jalousie, nourries de coups et ayant des embellies de dévouement inattendu et sauvage — amours auxquelles la mort fournit la seule conclusion logique et tragique qui convient.

Les images qui se succèdent à l'écran sont variées et d'une notable splendeur. Le spectacle satisfait amplement l'œil.

Une opinion exacte et raisonnée de la valeur de la partition de M. Ernesto Halffter-Escriche est assez difficile à formuler. Elle doit avoir, cette partition, de solides et brillantes qualités ; elle en a sûrement. Mais, outre qu'au Cinéma, accapare que l'on est par ce qui se passe sur l'écran, on n'apporte guère à la musique qu'une oreille déplorablement inattentive — la vue primant l'ouïe — il y a en plus, dans la circonstance, cette diable de musique de Bizet qui ne cesse de vous hanter, de vous harceler. Quand, la mantille sur la tête et la hanche provoquante, Carmen paraît et emplit l'action de ses œillades, de ses rires, de ses attitudes, de ses pleurs, de ses manifestations amoureuses ou coléreuses, il devient quasi impossible de se soustraire à l'obsession des Séguedilles, Habaneras, airs, chœurs, marches, duos, quintettes, entr'actes, déclamations enflammées, couplets et merveilles orchestrales de l'œuvre triomphale. C'est une fatalité ; mais qu'y faire ?

Dans de pareilles conditions, qui oserait se flatter de juger avec équité des mérites d'une partition ? Le silence, du légendaire Conrad s'impose. Et cela est d'autant plus regrettable que tout travail est respectable. Même si, par extraordinaire, ce travail n'est pas d'une aveuglante magnificence, il faut tenir compte au musicien de l'effort accompli et de la noblesse de ses intentions. Le duc d'Athènes de la divine féerie Shakespearienne l'a dit : « Rien n'est mauvais de ce qu'ont inspiré la bonne volonté et le zèle. »

M^{lle} Raquel Meller, fort remarquable Carmen, et nombre d'artistes choisis avec le plus grand soin, interprètent le *Film* à la générale satisfaction. Il y a là un certain « Borgne » d'une réalité saisissante.

L'orchestre, merveilleusement dirigé, accomplit sa besogne avec une conscience et une vaillance qu'on ne saurait trop louer.

Le *Film* obtint un plein succès.

A. C.

On va inaugurer, quelque part en France, une nouvelle statue de Parmentier, qui s'ajoutera à nombre d'autres, aux plaques commémoratives et à tous les autres hommages que la foule ne ménage pas au glorieux philanthrope « qui inventa la pomme de terre ». Le malheur seulement, c'est que, d'après les érudits, il n'inventa rien du tout.

Qui était ce bon Parmentier ? Un pharmacien militaire qui, pendant 57 ans, exerça de hautes fonctions dans le service de santé militaire. Il mourut le 17 décembre 1813 et il était alors inspecteur général et premier pharmacien des armées.

Fait prisonnier au cours de la guerre de sept ans, il apprécia chez l'ennemi la valeur alimentaire des pommes de terre, importées d'Amérique vers 1580 et qui constituaient, la plupart du temps, l'unique nourriture de ses compagnons d'infortune.

Rentré en France, pendant son séjour à la pharmacie de l'hôtel des Invalides, il ne cessa, dans une foule de publications, de répéter avec énergie que les appréciations portées contre ce fruit de la terre étaient dénuées de fondement et qu'il était au contraire un régal pour le riche, un soutien pour le pauvre et un secours dans la détresse.

Profitant de la disette de l'année 1785 où l'on manqua de blé, Parmentier parvint jusqu'au roi Louis XVI et obtint de lui 50 arpents de sable près de Neuilly ; il y planta le tubercule qui y poussa merveilleusement. Le roi s'intéressa à la récolte de ce champ d'expérience ; il orna même la boutonnière de son habit avec les premières fleurs qui vinrent éclore sur les tiges. Il n'en fallut pas davantage pour attirer la curiosité générale lorsque les pommes de terre furent à maturité. Tout le monde voulut en avoir, en apprêter, en goûter et le rusé Parmentier faisait surveiller la nuit le champ afin de tenter les voleurs. Et voilà comment ce tubercule délicieux a triomphé des préventions injustes de ses détracteurs et, sous l'impulsion donnée par ce modeste savant, est devenu, avec le pain, le premier et solide aliment de l'humanité, que l'on cultive actuellement sur une superficie de 1.600.000 hectares.

Parmentier n'était d'ailleurs pas le premier venu. Il a contribué à propager la vaccine, à établir des soupes économiques, à réorganiser la boulangerie et la pharmacie des hôpitaux civils. Mais, sans doute parce que les ignorants lui ont donné un titre de gloire qui n'était pas le sien, en lui attribuant l'invention de la pomme de terre en France, alors qu'il en a simplement préconisé et vulgarisé les vertus, voici que l'on veut à présent réduire son rôle à néant et lui enlever le mérite d'avoir réellement fait connaître dans notre pays ce fruit que les populations ne consommaient pas avant lui.

Voyons les griefs qu'on lui fait :

Parmentier, dit-on, n'a pas inventé la pomme de terre, par la raison majeure qu'elle avait été introduite dans l'alimentation quelque deux siècles avant lui. C'est très vrai. La pomme de terre était déjà soumise à la dime au milieu du

xvii^e siècle, ce qui atteste qu'elle était fort répandue. On a, paraît-il, les preuves qu'on la servait sur la table de Louis XIII. Si Parmentier passe pour être le propagateur de ce tubercule c'est par suite d'une confusion. Ce qu'il voulait faire, c'était du pain avec la pomme de terre, parce qu'on était en pleine disette et comme il était très philanthrope, il rêvait de pouvoir fabriquer un pain infiniment moins coûteux que l'autre et qui eût rendu les mêmes services. Il ne réussit pas, car la farine de pomme de terre est impropre à la panification. Mais comme on avait fait beaucoup de bruit autour de ses essais, le futur conventionnel et futur ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, grand ami de Parmentier, lui décerna, par manière de plaisanterie disent les uns, dans un mouvement d'enthousiasme, affirment les autres, le titre d'inventeur de la pomme de terre à laquelle il voulait qu'on donnât le nom de parmentière.

Ce nom lui resta et voilà comment il est devenu courant de dire que Parmentier, agronome et philanthrope, né à Montdidier, en 1737, a introduit en France la culture de la pomme de terre.

Il l'a si peu introduite — et s'en est si peu vanté — que dans son ouvrage *l'Examen chimique des pommes de terre*, il écrivait : « L'usage de cette plante est adoptée depuis un siècle. Elle s'est tellement répandue qu'il y a des provinces où les pommes de terre sont devenues une partie de la nourriture des pauvres gens. On en voit depuis quelques années des champs entiers dans le voisinage de la capitale où elles sont si communes que tous nos marchés en sont remplis et qu'elles se vendent au coin des rues, cuites ou crues, comme on y vend depuis longtemps des châtaignes. »

Ce sont les Espagnols qui, les premiers, ont importé la pomme de terre en Europe, entre 1560 et 1570, et ensuite les Anglais. Les uns et les autres l'appelaient *patata*.

Ce légume est signalé en France dès 1600 par Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'Agriculture*, mais il l'appelait *cartoufle*. Il était connu à Paris en 1749 et la Grande Encyclopédie, en 1765, la signale sous son vrai nom, 13 ans avant l'apparition du célèbre mémoire de Parmentier.

Quelle fut donc l'œuvre de ce dernier ? Encore une fois, il popularisa ce légume jusqu'alors méconnu et déprécié. On disait qu'il donnait la lèpre, qu'il était le plus mauvais des légumes, que les gens d'un certain rang le considéraient comme un aliment indigne d'eux, qu'il était la nourriture des pores, etc. La Grande Encyclopédie déclare d'ailleurs que « cette racine est fade et farineuse et ne saurait être comptée parmi les aliments agréables ».

Le mérite de Parmentier fut donc de mettre à la mode, à une époque bien choisie pour cela, un fruit contre lequel on avait tant de préjugés. Il convainquit Louis XVI, en fit mettre à sa table et dès lors tout le monde voulut imiter la Cour.

Parmentier la fit apprécier et c'est bien lui qui est cause du succès considérable et de la propagation, dans toutes les classes de la société, de ce légume, connu bien avant lui, mais dont on ignorait les qualités précieuses et nutritives. Sur ce point — qui suffit à sa gloire — l'opinion est maintenant bien fixée, en dépit de quelques détracteurs.

ROBERT DELYS.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quinze novembre mil neuf cent vingt-six, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le vingt-quatre novembre même mois, vol. 210 bis, n^o 15, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Emile MORARD, rentier, demeurant villa Radiouse, 22, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), a acquis :

De M. Jean-Félix dit René, BOUILLIARD, demeurant 7, rue Antoinette, à Monaco, époux de M^{me} Marie-Louise-Augusta BARBE, demeurant avec lui ;

Une maison sise à Monaco, section de la Condamine, rue Antoinette, n^o 7, élevée de trois étages sur sous-sol et rez-de-chaussée, avec terrasse devant, cour derrière, le tout d'une superficie de deux cent vingt mètres carrés environ, figurant au cadastre sous les nos 142, 143, 144 et 145 de la section B, confine, dans son ensemble : au nord, M^{me} Roy et M^{lle} Clément ; au midi, la rue Antoinette ; à l'est, M^{me} Florio et la propriété Lambert ; à l'Ouest, la villa Olghetta, à la Société Oneglia et C^{ie}.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de trois cent dix mille francs, ci... 310.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le neuf décembre mil neuf cent vingt-six.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

AGENCE COMMERCIALE

M. MARCHETTI, propriétaire-directeur,
20, rue Caroline — Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 30 décembre 1926, enregistré, M^{me} veuve Pauline GALLO, et M^{lle} Anna GALLO, commerçantes, demeurant à Monaco, 1, rue Louis, ont vendu à M. Etienne GOUX, commerçant, demeurant 6, rue des Princes, à Monaco, le fonds de commerce d'épicerie comestibles qu'elles exploitaient, rue Louis, n^o 1.

Avis est donné aux créancier de M^{me} et M^{lle} Gallo, s'il en existent, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite vente au domicile à cet effet élu par les parties en l'Agence Commerciale, dans les dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 9 décembre 1926.

MODERN'AGENCE

6, avenue de la Gare, Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 23 novembre 1926, enregistré, M. CORI-MARINUNZI a vendu à MM. John TAYLOR and Son, demeurant à Cannes, le fonds de commerce de modes, qu'il exploitait 20, boulevard des Moulins, à Monte Carlo.

Les oppositions devront être faites à Modern-Agence, dans les dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Dissolution de Société

Selon acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 novembre 1926, enregistré, l'association en nom collectif ayant pour but l'exploitation d'un fonds de commerce de plomberie, fumisterie, installations sanitaires, à Monte-Carlo, rue des Roses, n^o 11, et existant entre MM. Adolphe BARGIONI et Frédéric CROCI est purement et simplement dissoute à dater du premier octobre mil neuf cent vingt-six.

M. Frédéric Croci a été chargé de la liquidation de la Société et il aura, pour ce faire, les pouvoirs les plus étendus.

Monte-Carlo, le 9 décembre 1926.

Pour extrait :
CROCI et BARGIONI.

Cession de Droits sociaux (Première Insertion.)

Selon acte sous seing privé, en date à Monte-Carlo du 15 novembre 1926, M. Adolphe BARGIONI a cédé à M. Frédéric CROCI tous ses droits dans l'association en nom collectif ayant existé entre eux pour l'exploitation d'un fonds de commerce de plomberie, fumisterie, installations sanitaires, à Monte-Carlo, rue des Roses, n^o 11.

Les créanciers de M. Bargioni, s'il en existe, sont invités à faire opposition entre les mains de M. Croci, au domicile du fonds vendu, dans les délais de la loi, soit au maximum dix jours après la seconde insertion du présent avis, à peine de forclusion.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 18 novembre 1926, enregistré, M. DEYDIER Albert et M^{me} Adèle RUEGSEGGER, son épouse, ont cédé à M^{me} DIDARET Augustine, le fonds commerce de pâtisserie, salle de thé, vente de fruits, café et lait condensé, et débit de vins de liqueurs, qu'il exploitaient à la Condamine, 11 bis, boulevard Albert 1^{er}.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur au fonds vendu.

AGENCE LORENZI, 26, boulevard du Nord à Monte-Carlo

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 20 novembre 1926, enregistré, M. Emile-Pierre BOUTTIER et M^{me} Louise-Ermence BOUTTIER, née MONTAGNON, son épouse, ont vendu à M. Alphonse REGOUT, le fonds de commerce de chambres meublées qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, dans un immeuble dénommé villa Rosa, 38, boulevard d'Italie.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet par les parties à l'Agence Lorenzi, 26, boulevard du Nord, Monte-Carlo.

D'un procès-verbal de partage des biens dépendant de la succession de feu M. Ernest-Marius-Louis PASQUIER, le dit procès-verbal en date à Monaco, du 22 juillet 1926, homologué par jugement du Tribunal Civil de Monaco, en date du 9 octobre 1926.

Il résulte que M. Charles-Pierre PASQUIER, confiseur, demeurant à Monte-Carlo, avenue Saint-Michel, villa Beau-Site, est aujourd'hui seul propriétaire des fonds de commerce de confiseur-glacier et de chambres meublées, exploités à Monte-Carlo, villa Beau-Site, ayant dépendu de la Société de fait, connue sous le nom de Pasquier frères, qui a existé entre M. Charles-Pierre Pasquier et feu M. Ernest-Marius-Louis Pasquier.

Faire opposition, le cas échéant, dans les délais légaux.

Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte-Carlo

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte-Carlo, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le jeudi 30 décembre, à 15 heures, au siège social, à Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1925-1926 ;
- 2^o Rapport des Commissaires aux Comptes, lecture du Bilan et du Compte Profits et Pertes ;
- 3^o Approbation, s'il y a lieu, des Comptes de l'exercice 1925-1926 et quitus à donner aux Administrateurs ;
- 4^o Fixation du dividende et des répartitions proposées par le Conseil d'Administration ;
- 5^o Nomination de deux Administrateurs, conformément à l'article 20 des Statuts ;
- 6^o Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leur rétribution ;
- 7^o Questions diverses.

Les porteurs d'actions devront, trois jours au moins avant l'Assemblée, déposer au siège social, leurs titres ou récépissés de dépôt de leurs titres dans une Banque.

Société « Auto-Riviera »

Société Anonyme au Capital de 2.000 000 de francs
Siège Social à Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société Auto-Riviera sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, réunie extraordinairement conformément à la demande d'un groupe d'Actionnaires représentant plus du dixième du capital social, art. 31 des statuts, le vendredi 7 janvier 1927, à onze heures, au siège social, rue des Lilas, n^o 6, à Monte-Carlo.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de dix actions ayant déposé leurs titres au siège social, six jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

La production d'un récépissé de dépôt délivré par une banque ou par la Société Ponthieu Automobile, 51, rue de Ponthieu, à Paris, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

ORDRE DU JOUR :

- Examen de la situation ;
- Mesures à prendre ;
- Remplacement et nomination d'Administrateurs.

Le Conseil d'Administration.

MINERVA

Lire cette semaine : La vie politique, artistique, littéraire, sportive et financière de la femme. — Un admirable record féminin : Une femme a donné son sang. — Notre double page de mode : A propos des robes du soir. — Les contes de Minerva, notre beau roman : L'Errante Image, par Henry de Forge. Les beaux films français Aubert : Tramel, dans Le Bouif Errant. — Nos grandes enquêtes : Peut-on porter plainte contre la femme qui a brisé votre foyer, par Blanche Vogt. — Le numéro : 1 franc.

2, rue de Clichy — PARIS.

F. FOUSSARIGUES, Directeur général.

Les Annales

Le discours de réception de M. Jules Cambon et la réponse de M. Louis Bertrand paraissent cette semaine dans les Annales, ainsi qu'une charmante page de René Bizet sur la sainte Catherine, une étude de Georges Huismann sur le centenaire des Chemins de fer, des poèmes, des articles d'actualité et la suite du roman inédit de Pierre Seize : La Passion de Celestine Eymard. Le numéro, abondamment illustré : en vente partout, 1 franc.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Agenda P.-L.-M. pour 1927

L'Agenda P.-L.-M. vient de paraître. Son texte, dû aux meilleurs écrivains, est accompagné de plus de 500 dessins originaux et reproductions photographiques. Une suite de 16 hors-texte en couleurs, signés de peintres en renom, enrichit cet ouvrage luxueux, où l'on trouve encore une page inédite de musique. Une pochette de 12 cartes postales illustrées est offerte à tout acheteur.

L'Agenda P.-L.-M. est en vente au prix de 10 francs, à l'Agence P.-L.-M., rue Saint-Lazare, 88, à Paris, et dans les gares et bibliothèques du réseau. On peut se le procurer aussi dans les agences de voyageurs, grands Magasins à Paris et les principales librairies.

Envoi franco à domicile contre mandat-poste (12fr 65 pour la France; 17fr 50 pour l'Étranger) adressé au Service de la Publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot Paris.

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TELEPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE : *25, Boulevard Albert I^{er}*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU
AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. — Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. —
MONTE CARLO (Park-Palace). —
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. —
MENTON, 1, rue de Verdun. —

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE MONTE CARLO 33, boul. du Nord
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

BAINS DE MER DE MONACO

(Saison d'Hiver)

PLAGE DE LARVOTTO

Hydrothérapie Marine :: Douches
= Héliothérapie (SOLARIUM) =
==== Leçons de Natation ====

Ouvert tous les jours, de 9 h. 30 à 15 heures

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert I^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.
Valeurs locales.

Location de compartiments de coffres-forts.

CHANGE.

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 novembre 1925. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le n^o 838.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 novembre 1925. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 17043; et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 22191, 28961, 28962, 33712, 38949 à 38951 inclus, 55089.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 35225.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Charles Soccac, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38951.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1926. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962 et 33712.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Titres frappés de déchéance.

Néant.